MANIFESTE DES DROITS NUMÉRIQUES

Dix droits pour une vie numérique qui fonctionne pour nous. Écrit par des jeunes, pour tous.

NOUS ALLONS.



hdri Human Development Research Initiative

ecas European Citizen Action Service

Cofinancé par l'Union européenne

Cofinancé par l'Union européenne. Produit dans le cadre du projet « Youth-Led Monitoring for a Resilient Digital France » (YLM-RDF), mis en œuvre par la Human Development Research Initiative (HDRI) avec le soutien de l'European Citizen Action Service (ECAS), EURECA Plus 2026. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'ECAS. Ni l'une ni l'autre ne sauraient en être tenues pour responsables.

Le Manifeste en une page.

La technologie doit servir les personnes. Nous croyons qu'elle le fera quand ces dix droits seront réels pour tous, dans chaque ville et chaque village, quels que soient notre âge, notre langue ou nos capacités.

1	**Nous avons le droit d'être en sécurité en ligne** Des services conçus pour nous protéger, non pour nous exposer.
2	**Nous avons le droit de maîtriser nos données** Notre vie privée n'est pas le prix d'entrée.
3	**Nous avons le droit de grandir protégés et en capacité d'agir** Des services adaptés à l'âge, de vrais garde-fous, et une voix.
4	**Nous avons le droit de comprendre** Des mots clairs, notre langue, et de la transparence sur l'IA.
5	**Nous avons le droit de pouvoir compter sur un humain** Une vraie personne à portée de main, et une personne qui réexamine les décisions qui comptent.
6	**Nous avons le droit de nous connecter, où que nous vivions** Un bon signal est un droit, pas une loterie du code postal.
7	**Nous avons le droit d'utiliser des services qui fonctionnent pour tous** Accessibles, inclusifs et multilingues dès la conception.
8	**Nous avons le droit d'apprendre comment ça marche** Des compétences numériques et civiques dès le plus jeune âge, pour les filles comme pour les garçons.
9	**Nous avons le droit d'obtenir une réponse et de la contester** Des motifs, des délais et une voie de recours.
10	**Nous avons le droit d'avoir notre mot à dire** Les jeunes autour de la table, chaque année.

NOS TROIS PROMESSES

1. Nous connaîtrons nos droits et nous les utiliserons : demander la raison, demander une personne, demander notre langue.

2. Nous les partagerons, dans nos écoles, universités, lieux de travail, familles et associations.

3. Nous continuerons à veiller, et à rendre compte de la tenue des promesses.

POURQUOI CE MANIFESTE

Nous avons lu les promesses. Nous voulons maintenant qu'elles soient tenues.

En décembre 2022, le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne ont signé un texte court à la portée considérable : la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques. Elle dit que la technologie doit servir les personnes. Nous devons être en sécurité en ligne. Nos données doivent nous appartenir. Personne ne doit être laissé de côté. Nous devons avoir notre mot à dire.

Ce n'est pas une loi. C'est une promesse. Et la plupart des personnes pour lesquelles elle a été écrite n'en ont jamais entendu parler.

En 2026, une équipe de jeunes chercheurs de HDRI a décidé de lire cette promesse et de se demander si la vie en ligne en France y est fidèle. Nous avons évalué vingt mesures de la feuille de route numérique nationale. Nous avons interrogé 147 jeunes sur leur vie numérique. Nous nous sommes réunis avec 100 jeunes à Strasbourg et à Paris pour rédiger ensemble des recommandations. Et nous avons mené une campagne qui explique la Déclaration en mots simples, en français et en anglais.

Ce que nous avons trouvé n'est pas une histoire d'échec. La France a construit beaucoup de choses, et beaucoup fonctionnent. Mais une promesse qui ne peut pas être utilisée n'est qu'une phrase. Trop d'entre nous butent sur des portes closes : un formulaire uniquement en français, un chatbot sans réponse, un refus sans motif, un signal qui s'efface dès que l'on quitte la ville.

Ce Manifeste transforme la Déclaration en dix droits que chacun peut comprendre, revendiquer et défendre. Pour chacun, il dit ce que nous attendons des institutions et des entreprises, et ce que nous ferons nous-mêmes.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Sept faits derrière ces dix droits.

65,7 %

des personnes en France ont des compétences numériques de base, contre 60,4 % dans l'UE et un objectif de 80 % d'ici 2030.

97 %

des jeunes que nous avons interrogés utilisent l'IA au moins occasionnellement. Seuls 21,8 % disent avoir reçu des consignes claires sur la façon de l'utiliser.

1,58 / 5

la note donnée par les jeunes à la préparation de leur école aux démarches administratives en ligne, la plus basse de tous les domaines évalués.

43,5 %

des jeunes interrogés ne connaissent aucun dispositif public pouvant les aider dans leurs démarches numériques.

6,9 contre 9,0

score de compétences numériques des jeunes des zones de revitalisation rurale, contre leurs pairs urbains.

De 62 à 14 M€

financement de l'État du dispositif des conseillers numériques entre 2024 et 2026 ; les postes financés passent d'environ 4 000 à 1 400 projetés.

Aucun sur 56

des lycéens que nous avons rencontrés n'avait entendu parler de la Décennie numérique européenne avant nos séances.

Sources : rapport de suivi HDRI (D1.1), enquête auprès de 147 jeunes (D1.2), note sur le déficit de consultation (D1.3) et note de politique sur les conseillers numériques (D3.1), 2026.

DROIT 1 SUR 10

1

Nous avons le droit à des produits et services numériques conçus pour assurer notre sécurité.

Être en sécurité en ligne.

CE QUE CELA SIGNIFIE

La sécurité doit être intégrée dès la conception, non ajoutée après qu'un problème est survenu. Institutions et entreprises partagent la responsabilité ; aucune ne peut la reporter sur l'utilisateur. Cela suppose la sécurité par défaut, une protection contre les fuites de données et l'usurpation d'identité, et une aide rapide en cas de problème.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

Lorsque des jeunes sont en difficulté en ligne, ils se tournent surtout vers leurs parents, leurs amis et des tutoriels en ligne. Les structures publiques d'aide sont rarement citées.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Entreprises : sécurité par défaut, alertes claires après une fuite de données, et un moyen de signaler un abus en une seule étape.**
2	**Pouvoirs publics : un point national de confiance pour signaler et obtenir de l'aide, connu de tous les jeunes.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Utilisez des mots de passe forts et uniques et la validation en deux étapes. Signalez les abus quand vous en voyez. Sachez à qui vous adresser (voir « Où s'adresser en France »).

DROIT 2 SUR 10

2

Nous avons droit au respect de la vie privée, à la confidentialité de nos communications, et à la décision sur la façon dont nos données personnelles sont utilisées et partagées.

Maîtriser nos données.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Nul ne devrait avoir à sacrifier sa vie privée pour accéder à un service devenu essentiel. Nous devons pouvoir voir ce qui est collecté, refuser ce qui n'est pas nécessaire et savoir avec qui c'est partagé. Nos messages et nos appels restent entre nous et les personnes que nous choisissons.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Ne collectez que ce qui est nécessaire, et faites du réglage le plus protecteur le réglage par défaut.**
2	**Quand des services publics relient nos comptes, laissez-nous voir et contrôler quel service peut voir quoi.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Vérifiez dès aujourd'hui vos paramètres de confidentialité. Demandez à toute organisation quelles données elle détient sur vous : vous disposez d'un droit d'accès en vertu du droit européen de la protection des données.

DROIT 3 SUR 10

3

Les enfants et les jeunes ont droit à des services adaptés à leur âge, qui soutiennent leur bien-être, les protègent des préjudices, de l'exploitation et de la manipulation, et les aident à faire des choix éclairés.

Grandir protégés et en capacité d'agir.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Protection et autonomie vont de pair. Un adolescent a besoin de garde-fous, et aussi des connaissances pour bien utiliser la technologie. Le droit de l'UE interdit déjà aux plateformes de montrer aux mineurs des publicités fondées sur le profilage. Il doit être appliqué, et les conceptions qui manipulent les jeunes utilisateurs doivent cesser.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

97 % des jeunes que nous avons interrogés utilisent des outils d'IA. Seuls 21,8 % disent avoir reçu des consignes claires sur la façon de les utiliser.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Plateformes : une conception adaptée à l'âge et des paramètres protecteurs par défaut, sans conception manipulatrice destinée aux mineurs.**
2	**Écoles et ministères : des consignes claires et pratiques sur l'IA dans chaque établissement.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Parlez de ce que vous voyez en ligne avec vos frères et sœurs plus jeunes, vos élèves et vos amis. Demandez que les règles de l'école sur l'IA soient expliquées en mots simples.

DROIT 4 SUR 10

4

Nous avons droit à une information claire, en langage simple et dans notre langue, et à savoir quand nous avons affaire à une intelligence artificielle.

Comprendre.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Un droit que l'on ne comprend pas est un droit que l'on ne peut pas utiliser. Les services doivent dire ce qu'ils font, ce qu'ils attendent de nous et ce qui se passe ensuite, avec des mots qu'un adolescent et un grand-parent peuvent suivre. Si un système d'IA intervient, nous devons en être informés. Aujourd'hui, une grande partie de l'information numérique des sites publics n'existe qu'en français, ce qui exclut les étudiants internationaux, les travailleurs et les personnes migrantes.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

43,5 % des jeunes que nous avons interrogés ne connaissent aucun dispositif public pouvant les aider dans leurs démarches numériques.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Traduisez les principaux services publics au moins en anglais, et dans les langues les plus parlées localement.**
2	**Ouvrez chaque démarche par une liste des étapes, des documents et des délais, et signalez clairement l'IA.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Si un formulaire ou une page n'est pas clair, dites-le à l'organisme concerné. Les bons services s'améliorent quand les gens se font entendre.

DROIT 5 SUR 10

5

Nous avons le droit de parler à une vraie personne, et de faire réexaminer par une personne les décisions qui comptent pour nous.

Pouvoir compter sur un humain.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les chatbots et les formulaires automatisés peuvent aider. Ils ne peuvent pas être la seule porte d'entrée. Quand une démarche est bloquée, qu'un dossier est rejeté ou que nous sommes simplement perdus, une personne doit être joignable : à un guichet, par téléphone ou sur rendez-vous. Les espaces France Services et les conseillers numériques existent pour cela.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

Le financement de l'État du dispositif des conseillers numériques est passé d'environ 62 millions d'euros en 2024 à environ 14 millions en 2026. Les postes financés passent d'environ 4 000 à 1 400 projetés.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Un financement pluriannuel de la médiation numérique, et une option « parler à une personne » visible sur chaque service public.**
2	**Un réexamen humain des décisions automatisées qui touchent aux droits, à l'argent ou au statut des personnes.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Repérez l'espace France Services ou le conseiller numérique le plus proche. Offrez une heure par mois comme binôme numérique à une personne près de chez vous.

DROIT 6 SUR 10

6

Nous avons droit à une bonne connexion et aux moyens de l'utiliser, en ville comme à la campagne.

Nous connecter, où que nous vivions.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Les droits numériques ne valent pas grand-chose sans signal. Dans notre enquête, les jeunes des zones de revitalisation rurale obtiennent des scores de compétences numériques nettement inférieurs à ceux de leurs pairs urbains, et la qualité de leur connexion diffère de celle des autres territoires. La disponibilité effective de la 5G est d'environ 22 % en zone urbaine et de 13,5 % en zone rurale.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

Score de compétences numériques : 6,9 pour les jeunes des zones de revitalisation rurale, 9,0 pour leurs pairs urbains.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Donnez la priorité aux zones rurales et aux ZRR dans le déploiement de la connectivité, avec des objectifs de qualité contraignants.**
2	**Comptez les jeunes ruraux dans les indicateurs nationaux et amenez les services là où vivent les gens : guichets mobiles, écoles, lycées agricoles.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Signalez à votre collectivité et à votre opérateur les endroits où le signal est défaillant. Une couverture qui n'est jamais signalée n'est jamais corrigée.

DROIT 7 SUR 10

7

Nous avons droit à des services numériques que tout le monde peut utiliser, quels que soient nos capacités, notre âge, notre langue ou notre origine.

Utiliser des services qui fonctionnent pour tous.

CE QUE CELA SIGNIFIE

L'accessibilité n'est pas un supplément. Les personnes en situation de handicap, les personnes novices en technologie et les personnes qui ne parlent pas français nous ont toutes dit la même chose : des textes denses, des menus compliqués et des traductions manquantes les excluent. Le droit de l'UE exige déjà que les sites et applications publics soient accessibles. Il doit être appliqué et contrôlé.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Publiez de vrais audits d'accessibilité, et ajoutez un bouton d'assistance toujours visible avec aide vocale et mode facile à lire.**
2	**Écrivez en langage simple et concevez avec des personnes en situation de handicap et des résidents internationaux.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Testez les services que vous utilisez avec quelqu'un qui ne vous ressemble pas, et signalez les obstacles que vous rencontrez.

DROIT 8 SUR 10

8

Nous avons le droit d'apprendre, dès le plus jeune âge, comment fonctionnent la vie numérique et la vie publique.

Apprendre comment ça marche.

CE QUE CELA SIGNIFIE

On nous appelle des « natifs du numérique ». Personne ne naît en sachant demander une aide au logement ou lire un courrier de décision. Les filles et les femmes sont encore loin de l'égalité dans les métiers du numérique.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

Les jeunes notent la préparation de l'école à la vie numérique à 2,15 sur 5, et aux démarches administratives en ligne à 1,58. Les femmes représentent 19,6 % des spécialistes des TIC en France.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Un module pratique sur les démarches réelles dans l'éducation civique et numérique avant 18 ans, et des consignes claires sur l'IA dans chaque établissement.**
2	**Des objectifs mesurables pour la participation des filles à l'éducation numérique, et un accès gratuit au matériel et à des lieux connectés.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Apprenez une chose à une personne ce mois-ci. Ce que vous savez est utile à quelqu'un.

DROIT 9 SUR 10

9

Nous avons droit à une décision claire, dans un délai connu, avec ses motifs, et à un moyen de la contester.

Obtenir une réponse, et pouvoir la contester.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Des participants nous ont parlé d'attentes de plusieurs semaines sans argent, de dossiers rejetés sans explication, et de personne à appeler. Un système qui peut dire non doit pouvoir dire pourquoi, et doit pouvoir se corriger.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Un délai de réponse maximal pour chaque démarche, avec escalade automatique, et des motifs écrits avec les voies de recours pour chaque refus.**
2	**Une preuve provisoire de dossier en cours, un outil de suivi, et une voie accélérée pour les cas critiques.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Demandez par écrit et gardez des copies. Si personne ne répond, adressez-vous aux organismes listés dans « Où s'adresser en France ».

DROIT 10 SUR 10

10

Nous avons le droit de prendre part aux décisions de politique numérique qui façonnent nos vies.

Avoir notre mot à dire.

CE QUE CELA SIGNIFIE

Notre évaluation a mis en évidence un déficit de consultation : les personnes les plus concernées sont rarement visibles dans la conception et le suivi de la feuille de route nationale. La participation doit être une habitude, non un événement.

CE QUE NOUS AVONS CONSTATÉ

Aucun des 56 lycéens que nous avons rencontrés n'avait entendu parler de la Décennie numérique européenne avant nos séances.

CE QUE NOUS DEMANDONS

1	**Un cadre de participation publié et un cycle annuel de consultation qui alimente le rapport de la France à la Commission européenne.**
2	**Une place permanente pour les jeunes, et un bref compte rendu public de ce qui a été dit et de ce qui en a été fait.**

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Répondez aux consultations, rejoignez un conseil de jeunes, et signez ce Manifeste.

Ce que nous demandons, et ce que nous ferons.

Aux institutions publiques

Nous adressons ce Manifeste au ministère chargé de l'Intelligence artificielle et du Numérique, à la DINUM, au Secrétariat général pour l'investissement, à l'ANCT et au réseau France Services, aux ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et, en Europe, à la Commission européenne et au Parlement européen. Nous leur demandons trois choses :

> **Inscrire ces dix droits dans la prochaine mise à jour de la feuille de route nationale de la France pour la Décennie numérique.**
>
> **Publier la manière dont les progrès sur chaque droit seront mesurés, avec des données sur les jeunes et sur les zones rurales.**
>
> **Rencontrer les jeunes chaque année, et publier ce qui a été dit et ce qui en a été fait.**

Aux plateformes et aux prestataires de services

> **Faire de la sécurité et de la vie privée le réglage par défaut, et de la conception adaptée à l'âge la règle.**
>
> **Expliquer en mots simples, en plus d'une langue, et dire quand l'IA intervient.**
>
> **Garder un humain à portée de main, et répondre en donnant des motifs.**

Aux jeunes, et à toutes et à tous

Les droits vivent quand on les utilise. Utilisez-les. Demandez la raison, demandez une personne, demandez votre langue. Partagez ce Manifeste avec quelqu'un qui n'a jamais lu la Déclaration. Et si vous le pouvez, aidez quelqu'un d'autre à franchir le seuil : devenez un binôme numérique.

SAVOIR QUI PEUT AIDER

Où s’adresser en France.

Les droits sont plus solides quand on sait qui peut aider. Voici les principaux organismes en France pour les problèmes décrits dans ce Manifeste. Vérifiez toujours sur le site officiel les coordonnées à jour. Ce guide est une information, non un conseil juridique.

Du harcèlement ou du cyberharcèlement en ligne	Le numéro national 3018 (géré par e-Enfance), et les outils de signalement de la plateforme
Un contenu illicite en ligne	Le portail de signalement PHAROS : internet-signalement.gouv.fr
Une arnaque, de l’hameçonnage ou une usurpation d’identité	Cybermalveillance.gouv.fr, pour de l’aide, des conseils et un accompagnement
Un usage abusif de vos données personnelles, ou l’absence de réponse à une demande d’accès à vos données	La CNIL, autorité de protection des données : cnil.fr, où vous pouvez déposer une plainte
Un problème avec un service public, ou une discrimination	Le Défenseur des droits : defenseurdesdroits.fr
Une réclamation sur le respect du règlement sur les services numériques par une plateforme	L’Arcom, coordinateur pour les services numériques en France : arcom.fr
De l’aide pour une démarche administrative en ligne	Un espace France Services ou un conseiller numérique : france-services.gouv.fr

NOTRE PART DU CONTRAT

Ce que fera HDRI.

Envoyer ce Manifeste aux institutions citées ci-dessus, et aux institutions européennes qui ont signé la Déclaration.

Continuer à suivre la manière dont les services publics numériques en France traitent les jeunes, et publier ce que nous constatons.

Rester disponible pour toute personne qui souhaite transformer l'un de ces droits en changement concret.

D'où viennent ces droits

Les droits 1 à 10 s'appuient sur la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques, qui énonce des engagements sur la place centrale des personnes, la solidarité et l'inclusion, la liberté de choix, la participation, la sûreté et la sécurité, et la durabilité. Plusieurs sont déjà garantis par le droit européen et français : la protection des données (RGPD), le règlement sur les services numériques, la directive sur l'accessibilité des sites internet et la règlementation européenne sur l'identité numérique. D'autres restent des promesses à tenir.

À propos de ce Manifeste

Le Manifeste des droits numériques est une ressource de la campagne Droits numériques et Résilience du projet Youth-Led Monitoring for a Resilient Digital France (YLM-RDF), mis en œuvre par la Human Development Research Initiative (HDRI), association de jeunesse basée à Paris. Il s'appuie sur le rapport de suivi 2026 de HDRI sur la feuille de route numérique de la France (D1.1), sur son enquête et son rapport sur l'exclusion numérique des jeunes en milieu rural (D1.2), sur sa note sur le déficit de consultation (D1.3), sur sa note de politique sur les conseillers numériques (D3.1), et sur les recommandations de 100 jeunes réunis à Strasbourg et à Paris en septembre 2026. Tous les rapports sont disponibles sur www.hdevri.org/ylm-rdf. Vous êtes libre d'imprimer et de partager ce Manifeste dans son intégralité, en citant sa source.

SIGNEZ-LE.

Signez si vous croyez que la vie numérique doit fonctionner pour tout le monde. Particuliers, groupes de jeunes, écoles, associations, entreprises et institutions sont les bienvenus, quels que soient leur âge, leur nationalité ou leur lieu de résidence.

Écrivez à info@hdevri.org · objet : Manifeste des droits numériques

1

Écrivez-nous

Indiquez votre nom, votre ville et votre pays, et votre organisation si vous signez en son nom.

2

Choisissez un droit

Dites-nous lequel des dix droits compte le plus pour vous. Nous lisons chaque message.

3

Transmettez

Partagez ce Manifeste avec trois personnes, et demandez-leur de faire de même.

MON ENGAGEMENT

- ☐ **Je connaîtrai mes droits.**
- ☐ **Je les utiliserai.**
- ☐ **Je les partagerai.**
- ☐ **J’aiderai quelqu’un d’autre.**